

Dans le cadre du programme Qu(art)iers – résidences-mission à des fins d’éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale –,

**la Ville de Lille,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,**

en lien avec la Bibliothèque municipale de Lille

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

**en direction des artistes dans le champ des arts visuels et plastiques
pour une résidence-mission
en faveur des habitants des quartiers politique de la ville
AVRIL – JUILLET 2027**

Thématique :

**En attendant la médiathèque CONCORDE,
l'artiste au cœur du quartier**

Photographie du territoire

Les intentions du projet

Le contexte

La Ville de Lille est engagée dans la démarche de la culture durable partagée. Il s'agit de faire de la culture un véritable moteur des transitions au bénéfice de toutes les habitantes et tous les habitants du territoire, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Convaincue que la pratique artistique, la rencontre avec des artistes, des autrices et auteurs, la découverte des œuvres, et la fréquentation des lieux culturels dès le plus jeune âge sont de puissants moyens permettant de :

- Susciter la curiosité, forger le regard et le sens critique, permettre l'expression des émotions, se découvrir soi-même,
- Appréhender l'altérité, trouver sa place dans un collectif, favoriser le faire et le vivre ensemble,
- Lutter contre les déterminismes sociaux et favoriser la mixité sociale,

La Ville de Lille a inscrit l'éducation artistique et culturelle comme un axe prioritaire d'une culture durable et partagée.

La bibliothèque municipale de Lille

La Bibliothèque Municipale de Lille (bML) est une bibliothèque classée, riche de 9 médiathèques organisées en réseau sur son territoire, comprenant 8 médiathèques de quartiers et 1 bibliothèque centrale : la médiathèque Jean Lévy.

Établissements culturels de proximité, les médiathèques accueillent chaque mois plus de 20 000 visiteurs et comptent près de 30 000 abonnés.

La BmL se déplace aussi sur tout le territoire lillois dans des lieux inattendus grâce à la Bibliomobile. Tournée vers l'accessibilité et l'inclusivité, la BmL est ouverte vers et pour tous les publics.

Le contexte historique : la naissance de "Concorde" au sein du quartier de Faubourg de Béthune

Dans les années 1950 est lancée l'Opération Concorde : il s'agit d'un programme de logements sociaux avec des immeubles de grande hauteur, type HLM, qui s'établissent perpendiculairement au boulevard de Metz en bordure de voies de pénétration qui relient le quartier du Faubourg de Béthune au centre de la ville. Avec l'installation du périphérique routier en 1970, ce programme forme une tranchée d'une ampleur considérable qui contribue à morceler le quartier du Faubourg de Béthune. Concorde compte actuellement 4000 habitants (7600 pour tout le quartier).

Le contexte de renouvellement urbain (depuis 2019) : Appelé "Métamorphose du secteur Concorde", l'objectif sur l'ensemble du projet est de reconstruire et réhabiliter des logements, créer de nouveaux équipements publics, ouvrir le quartier sur la ville et contribuer au bien-être des habitants en construisant un quartier à santé positive et bas carbone.

Une nouvelle médiathèque dans le réseau de la bibliothèque municipale de Lille : En 2003 a été inaugurée une première médiathèque Boulevard de Metz, fermée en 2023 dans le cadre du projet de renouvellement urbain et démolie en 2024. En avril 2026 a débuté le chantier d'un équipement mutualisé.

Au-delà de la médiathèque, on trouve au sein d'un même bâti un groupe scolaire, une entité associative avec un centre de petite enfance, une ludothèque, un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et une PMI (Protection Maternelle et Infantile). Enjeu de la future bibliothèque : poser une passerelle entre la bibliothèque et l'école et devenir une médiathèque de référence à Lille sur la thématique de l'enfance.

En attendant la future médiathèque du quartier dont l'ouverture est prévue en 2028, il importe de continuer à tisser le lien avec les habitants grâce à l'action culturelle, de promouvoir la lecture publique hors-les-murs d'une bibliothèque physique, d'innover dans les rencontres artistiques autour du livre et de la lecture, de créer des imaginaires et rendre désirable le futur !

Qu'est-ce qu'une résidence-mission Qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

Finalités du programme Qu(art)iers

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;

Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;

Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décroissant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

Où ?

- A l'échelle d'un QPV
- Inter-QPV pour favoriser la mobilité et lutter contre le sentiment d'enclavement physique et psychologique
- Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.
- Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.
- Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de Lille, un.e artiste lié.e aux arts visuels, notamment la photographie.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la Ville de Lille, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, consécutifs, soit treize semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du **30 mars au 10 juillet 2026**.

La résidence s'organise de la manière suivante :

• Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte du 30 mars au 3 avril 2026, d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

• Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 12 semaines, du 20 avril au 10 juillet 2027, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la Ville de Lille et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Pilotage et accompagnement

La Ville de Lille, et plus précisément la bibliothèque municipale, est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

La bibliothèque municipale de Lille assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc.) et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Une information est lancée par la Ville de Lille en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Ville de Lille.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

Dans le cadre de cette sélection, sont particulièrement étudiées :

1. la manière dont le candidat se saisit de la thématique « En attendant la médiathèque CONCORDE, l'artiste au coeur du quartier » ;
2. la maîtrise des principes d'une résidence-mission et des attendus dans ce cadre ;
3. l'expérience du candidat en matière d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants, notamment en quartier politique de la Ville ;
4. la qualité du projet proposé et la manière dont les habitants seraient en mesure de s'y projeter ;
5. la manière dont le candidat envisage le rayonnement de sa résidence-mission sur le territoire.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : glagarde@mairie-lille.fr

Objet : programme Qu(art)iers [Lille] / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au lundi 16 novembre 2026 à 14h au plus tard.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme qu(art)iers. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens, en présentiel ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront en décembre 2026. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 19 décembre 2026.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Ville de Lille - Pôle Culture et Relations internationales – Bibliothèque municipale

Guillemette Lagarde

Responsable de la programmation culturelle et des partenariats

glagarde@mairie-lille.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles – Hauts-de-France

Florence Lemoine

Conseillère action culturelle et territoriale culture/lien social

florence.lemoine@culture.gouv.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>

En savoir plus sur la Bibliothèque municipale de Lille :

[Accueil - BM de Lille](#)

En savoir plus sur le projet CONCORDE :

[Les chantiers poussent à Concorde / Actualités / Faubourg de Béthune - www.lille.fr/Faubourg-de-Bethune](#)